Image not found or type unknown

Bail sur la location d'un apt

Par **sunburn1105**, le **24/02/2011** à **19:04**

Bonjour,
J'étais répondant sur l'ancien appartement que ma fille louait.
Lorsqu'elle a rendu l'appartement, elle avait une dette avec sa société immobilière.
Quelques semaines plus tard elle a fait un dossier de surrendettement dans laquelle elle a inclus cette dette et toutes ses dettes ont été annulées.
Mais l'agence immobilière s'octroie le droit de me réclamer la dette de ma fille, puisque j'étais répondant et nous fait poursuivre par un huissier de justice;
ma question est la suivante : ont_ils le droit , la dette etant annulée pour ma fille, l'est-elle aussi pour nous ?

MERCI beaucoup pour votre réponse

Par **mimi493**, le **24/02/2011** à **19:49**

Le plan de surendettement n'annule pas des dettes.
Et il ne vous concerne pas en plus.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés